

ACTUALITÉS SUR...

■ ACTUALITES...

COLLOQUE RÉGIONAL - QUARTIERS POPULAIRES : DE L'USAGE DES MOTS AUX RÉALITÉS TERRITORIALES

Compte tenu de l'annonce de la grève SNCF, le **colloque est reporté** au Mardi 18 septembre 2018 - NEOMA business school, Campus de Reims, 59 Rue Pierre Taittinger, 51100 Reims

L'ORIV engage une réflexion autour de l'enjeu de « l'image des quartiers populaires ». Nous souhaitons questionner la manière dont cette « image » se ou s'est construite, le poids des représentations, le regard que les acteurs-trices de la politique de la ville portent sur les quartiers populaires.... Mais aussi explorer avec vous les réponses à construire pour faire évoluer ces images trop souvent stigmatisantes.

Vous pouvez d'ores et déjà noter cette date dans votre agenda. Un nouveau programme vous sera proposé.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORIV

Mardi 3 avril 2018 (17h30 à 20h30) - Attention **changement de lieu** en raison de la grève SNCF :

Strasbourg - ESTES 2 (7 rue Sédillot, Salle Annexe)

L'Assemblée Générale de l'ORIV se tiendra à Strasbourg. Vous y êtes cordialement invités.

■ RETOUR SUR...

JOURNÉE D'ÉTUDE ET D'ÉCHANGES : « CHEMINER ENSEMBLE VERS L'ÉGALITÉ DÈS LA PETITE ENFANCE »

Le 26 janvier dernier, s'est tenue à Reims une journée intitulée « Cheminer vers l'égalité dès la petite enfance ». Cette journée avait un triple objectif : sensibiliser aux risques de discrimination présents dans l'accueil des jeunes enfants à partir des travaux menés par le Furet et l'ORIV depuis 2009 ; apporter des connaissances sur la construction des processus discriminatoires avec des éclairages universitaires ; identifier des leviers et des pistes d'action concrètes pour promouvoir l'égalité dès la petite enfance.

Elle a réuni plus d'une cinquantaine de participants-tes. Elle a permis de revenir sur la construction des stéréotypes et des préjugés avec l'intervention de Dimitri Voisin. Catherine Bouve a, quant à elle, développé différentes notions théoriques (l'alliance, le don...) pour éclairer les stratégies pouvant être développées pour une participation des parents à la vie d'un lieu d'accueil et une relation interactive entre parents et professionnels-les. Autant de leviers permettant de travailler sur les conditions d'une égalité de

L'INTÉGRATION, LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA VILLE

traitement et de lutter contre les discriminations. L'après-midi en atelier a permis de travailler d'une manière plus interactive sur trois thèmes : l'égalité d'accès aux structures ; l'accueil de la diversité des enfants et familles au quotidien ; le projet d'établissement comme un levier pour formaliser des pratiques permettant de prévenir et lutter contre les discriminations.

L'organisation de cette journée s'inscrit dans une dynamique d'essai national du guide « Plus d'égalité par une prévention des discriminations » portée par le Furet, mais également dans le cadre de l'élargissement territorial de l'ORIV. Pilotée par le Furet et l'ORIV, elle s'est appuyée sur la mobilisation d'acteurs locaux et la constitution d'un groupe de travail, entre juin et décembre 2017.

JOURNÉE « VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ »
- 23 JANVIER 2018

L'ORIV assure une fonction d'accompagnement et de mise à disposition de ressources dans le cadre du plan de formation aux « Valeurs de la République et à la Laïcité ». A ce titre, il est amené à organiser, en lien avec la DRDJSCS Grand Est, qui pilote ce plan de formation, des temps d'échanges en direction des formateurs-trices.

C'est dans cette perspective qu'a été organisée le 23 janvier dernier une journée régionale d'échanges pour les formateurs-trices du Grand Est. Cette journée, qui s'est tenue à la Maison régionale des sports à Tomblaine (54), a été ouverte aux formateurs-trices du CNFPT.

Environ 90 personnes ont participé à ce temps d'échanges. Il a permis la diffusion d'informations (sur les orientations nationales, sur les formations mises en place localement), la présentation par des formateurs-trices de ressources pédagogiques conçus dans le cadre des formations. Lors de l'après-midi des sous-groupes ont travaillé sur des modules de sensibilisation. Il s'est terminé par la présentation d'une expérience sur une autre région.

ZOOM > L'évaluation à mi-parcours
des Contrats de ville



février 2018
n°117
Bulletin d'information
de l'Observatoire Régional
de l'Intégration et de la Ville



ZOOM >

L'évaluation à mi-parcours des Contrats de ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a instauré l'obligation d'évaluer les Contrats de Ville, à mi-parcours et au terme du contrat. En cette période d'anniversaire des « 40 ans de la politique de la ville¹ », cette obligation est l'occasion de mettre en valeur les réalisations des Contrats de Ville et les impacts de cette politique publique sur les habitants-es des quartiers prioritaires, tout en interrogeant ses moyens et ses limites d'action. Quels sont les enjeux d'une évaluation à mi-parcours ? Comment mener cette évaluation de manière partenariale, avec des points de vue pluralistes ?

■ LE CADRE DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

Pour le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), l'évaluation à mi-parcours doit permettre de :

- « rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des programmes d'actions des contrats de ville ;
- apprécier leur fonctionnement tout comme les effets et les impacts de leurs actions au bénéfice des habitants-es des quartiers prioritaires et en regard des objectifs de la politique de la ville ;
- considérer la mise en œuvre des processus de co-construction et de participation, via notamment la mise en place des conseils citoyens. »²

Afin d'outiller les acteurs, un cadre de référence méthodologique a été produit par le CGET et l'Observatoire National de la Politique de la Ville³. Pour le CGET, trois sujets sont incontournables dans l'évaluation : la gouvernance du Contrat de Ville, la place des habitants-es et des Conseils Citoyens dans la co-construction de la politique de la ville et enfin le renouvellement urbain. Ce dernier sujet étant peu avancé sur les territoires, l'évaluation à mi-parcours sera davantage l'occasion de s'interroger sur les outils à mettre en œuvre en vue de l'évaluation finale.

■ LES ENJEUX DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DES CONTRATS DE VILLE

L'évaluation à mi-parcours s'inscrit dans une logique d'actualisation des Contrats de Ville, trois ans après leur signature. C'est également un moment pour remobiliser l'ensemble des signataires. En effet, la

phase d'élaboration des contrats de ville a été très dense pour l'ensemble des partenaires. Dans certains cas la dynamique partenariale a pu s'essouffler au moment de la mise en œuvre du contrat.

Par ailleurs, le champ d'intervention des contrats de ville étant très large, toutes les thématiques et tous les programmes d'action ne pourront pas être évalués. Il s'agira de cibler les sujets les plus pertinents, ceux pour lesquels une évaluation permettra de faire évoluer le projet. Il y a donc un enjeu fort à pouvoir formuler des préconisations pour réorienter, si nécessaire, les priorités d'action et la gouvernance du contrat.

Il s'agira aussi, pendant cette phase d'évaluation à mi-parcours, de mettre en place les outils et moyens utiles pour l'évaluation finale (notamment en matière d'outils de collecte des données).

Enfin, il conviendra également d'interroger la place des membres des conseils citoyens dans la démarche d'évaluation, en tant que partenaires de la politique de la ville.

■ L'ÉVALUATION : DÉFINITION ET MÉTHODE⁴

L'évaluation s'inscrit au cœur du cycle de l'action publique. Elle consiste à interroger l'atteinte des impacts escomptés par une politique publique : avons-nous réussi à répondre au problème ou au besoin de départ ?

L'évaluation se distingue du bilan, qui rend compte de ce qui a été fait et des résultats directs (les indicateurs de réalisation et de résultats), et de l'audit, qui est une procédure de contrôle de gestion. **L'évaluation est un jugement de valeur, argumenté par des données ad hoc et des critères explicites.**

Il s'agit d'un processus méthodologique qui s'appuie sur un questionnement de départ et l'élaboration de questions évaluatives. Ces questions sont déclinées en critères (qui permettront de savoir si l'objectif a été atteint ou pas), puis les données sont collectées, agrégées, structurées afin de construire une argumentation. C'est sur cette base que le jugement évaluatif pourra être formulé : dans quelle mesure les impacts escomptés ont-ils été atteints ?

De façon schématique, toute démarche d'évaluation compte quatre grandes phases.

La structuration de la démarche

Cette phase est importante car c'est celle qui conditionne la réussite et la pertinence de l'évaluation. Il s'agira de définir collectivement le périmètre de l'évaluation (ce qui sera évalué et ce qui ne le sera pas), les moyens financiers, humains et matériels, les pilotes, la gouvernance et la maîtrise d'œuvre (qui évalue). Il s'agit de formuler le mandat, qui guidera toute la démarche d'évaluation.

C'est également la phase de formulation des questions évaluatives, de leur déclinaison en critères, puis en indicateurs et descripteurs. Cela permet de constituer le plan de collecte des données, d'identifier les sources et méthodes à mobiliser.

L'observation et la collecte des données

Avant de se lancer dans la collecte de données (quantitatives et

qualitatives), il est impératif d'avoir défini collectivement les attentes, les données déjà disponibles et les contraintes, les limites et les freins. Une fois qu'une méthode est retenue pour répondre aux questions évaluatives, les outils pourront être déployés pour collecter les informations nécessaires⁵.

L'analyse et le jugement

Suite à la phase de collecte, de nombreuses données seront disponibles. Dans un premier temps, ces informations seront mises à plat pour dégager les principaux constats. Puis, une fois triées et ordonnées, ces informations permettront de répondre aux questions évaluatives.

Les recommandations

L'écriture des recommandations issues du jugement évaluatif complèteront le travail et permettront de réorienter l'action publique. Différents scénarii peuvent être proposés afin d'améliorer le processus pour atteindre les impacts escomptés.

La restitution et la communication

Il s'agit de rendre compte de la démarche menée, de favoriser l'appropriation des résultats, voire de faire valider les recommandations. Pour cela, il faudra veiller au format du document écrit et aux modalités de présentation (synthèse, fiches, présentation vidéo...).

■ LA GOUVERNANCE ET LA PLACE DES CONSEILS CITOYENS

Selon les choix qui auront été faits dans la phase de cadrage, une gouvernance adaptée sera mise en place. Que l'évaluation soit menée en interne, ou qu'il soit fait appel à un prestataire extérieur, l'un des enjeux de l'évaluation est son côté pluraliste et partenarial. Qu'il s'agisse du choix des sujets à évaluer, de la formulation des questions évaluatives et des critères, ou encore de l'analyse des données, le croisement des points de vue est indispensable, entre institutions, référents-es thématiques, niveaux décisionnels et techniques. Cette confrontation de points de vue permettra de produire un jugement évaluatif pertinent et le plus objectif possible. La formulation du jugement évaluatif ou des recommandations ne peut pas être le reflet des souhaits d'un acteur en particulier.

La place des conseils citoyens dans le processus d'évaluation devra également faire l'objet d'une décision de la part des partenaires locaux. Ces derniers sont membres des comités de pilotage des Contrats de Ville, mais il peut être intéressant de les associer plus particulièrement dans les différentes phases de l'évaluation, de les associer aux phases de « production » et pas uniquement lors des temps de validation.

■ UNE ARTICULATION AVEC LES RAPPORTS ANNUELS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La loi du 21 février 2014 demande également aux EPCI, en lien avec les communes, bénéficiant d'un Contrat de Ville de produire un rapport annuel de mise en œuvre de la politique de la ville⁶. Ce

rapport vise à rendre compte :

- De la situation des territoires prioritaires,
- Des réalisations dans le cadre du Contrat de Ville (actions menées et financées),
- De l'articulation entre les différents piliers (emploi/développement économique, cadre de vie et cohésion sociale),
- De l'utilisation qui est faite de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS, pour les communes qui en bénéficient) et de la Dotation Politique de la Ville.

Les travaux menés dans le cadre de la réalisation de ces rapports constitueront une source de données intéressante à exploiter dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours.

■ QUELQUES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES ET NON-EXHAUSTIVES

L'évaluation à mi-parcours des Contrats de Ville constitue un temps fort de la vie du contrat. Il s'agit d'une démarche exigeante, aussi bien sur le plan de la méthode que de l'investissement humain et financier.

Plusieurs points de vigilance peuvent être rappelés :

- Prévoir les temps de validation des différentes étapes et disposer d'un mandat clair,
- Favoriser une approche partenariale, plurielle, pour croiser les points de vue à toutes les étapes,
- Ne pas chercher à tout évaluer et ne pas prétendre à l'exhaustivité,
- Être pragmatique et adapter la méthode aux moyens réellement disponibles (proportionner la démarche aux moyens mobilisables),
- Argumenter les jugements et les analyses,
- Ne pas faire l'impasse sur les préconisations et les modalités de leur mise en œuvre effective.

Cependant, le sujet de l'évaluation reste complexe à appréhender pour des non-spécialistes et compliqué à mettre en œuvre. A titre d'exemple, collectivités et Etat ne partagent pas toujours le même point de vue sur le sujet, sur le fond et sur la forme de l'évaluation. Et au sein des institutions, les attentes ne sont pas toujours les mêmes entre agents et élus-es, dans un calendrier politique chargé.

¹ Dossier du CGET : www.cget.gouv.fr/dossiers/40-ans-de-politique-de-ville

² CGET - Rapport ONPV. Evaluation locale des contrats de ville. Outils d'observation locale - Stéphanie Mas et Candice Ligati
<http://www.oriv.org/documents/journee-regionale-observer-evaluer/?aid=4283&sa=0>

³ <http://www.cget.gouv.fr/ressources/publications/comment-evaluer-les-contrats-de-ville>

⁴ L'ORIV a organisé une formation à l'évaluation des contrats de ville en novembre 2017 (cf. colonne au dos). Cette partie s'appuie sur les contenus de cette formation dispensée par Laetitia Dansou.

⁵ Pour en savoir plus sur la collecte des données et le choix des indicateurs statistiques : http://www.oriv.org/wp-content/uploads/oriv_dossier_ressources_observation.pdf

⁶ http://www.oriv.org/wp-content/uploads/oriv_rapport_mise_en_oeuvre_politique_ville.pdf

ZOOM

■ UN APPUI À LA QUALIFICATION DES ACTEURS

En tant que centre de ressources politique de la ville, l'ORIV intervient notamment auprès des acteurs du Grand Est dans une logique d'accompagnement et de qualification. Au titre de l'appui à l'évaluation, une session de formation de deux jours a été organisée en novembre 2017⁷.

Déployée sur deux sites, Châlons-en-Champagne et Nancy, ces sessions étaient assurées par Laetitia Dansou, du Cabinet Sémaphores. Au total 30 personnes ont assisté à ces deux cycles (dont 14 agents de l'Etat et 16 agents des collectivités territoriales). Cette formation est suivie par 4 journées animées par l'ORIV en 2018, visant à accompagner les participants-es dans leurs évaluations sur site. Chaque temps permet de travailler sur ses propres contenus (liés à son territoire) et sur des processus méthodologiques qui peuvent être communs aux différents sites.

Par ailleurs, une journée régionale d'échanges a été organisée le 12 décembre 2017 sur les enjeux d'observation et d'évaluation dans la politique de la ville (cf. Actualités sur... n°116).⁸

Au-delà de ces démarches de formation et de qualification, l'ORIV est également amené à accompagner des démarches d'évaluation dans le cadre de ses missions d'appui sur sites auprès de collectivités.

⁷ <http://www.oriv.org/documents/cycle-de-formation-accompagnement-a-levaluation-a-mi-parcours-des-contrats-de-ville-telechargez-les-documents-supports/>

⁸ <http://www.oriv.org/documents/journee-regionale-observer-evaluer/>

■ DES RESSOURCES EN LIGNE

De nombreuses ressources sont disponibles en ligne sur le sujet de l'évaluation des contrats de ville et de l'observation des territoires prioritaires. Vous trouverez ci-dessous une sélection non-exhaustive :

EVALUATION

- Comment évaluer les contrats de ville ? Méthodologie pour une démarche locale, CGET, janvier 2017, 28 p.
www.cget.gouv.fr/ressources/publications/comment-evaluer-les-contrats-de-ville
- ORIV, L'évaluation des contrats de ville à mi-parcours, Formation-accompagnement des acteurs de la politique de la ville
<http://www.oriv.org/documents/cycle-de-formation-accompagnement-a-levaluation-a-mi-parcours-des-contrats-de-ville-telechargez-les-documents-supports/>
- L'évaluation participative : De la prise en compte des publics au pouvoir d'agir citoyen, *Les Cahiers de la SFE*, N°9, Décembre 2015, 84 p. - <http://www.sfe-asso.fr/>
- Mobiliser le droit commun : du mot d'ordre à la pratique. Cycle de qualification 2014, février 2015, 58 p. - <http://www.resovilles.com/>
- ORIV, Note de cadrage sur l'évaluation des contrats de ville, novembre 2017 - http://www.oriv.org/wp-content/uploads/oriv_note_evaluation_contrat_ville.pdf

OBSERVATION DES TERRITOIRES ET DONNÉES DISPONIBLES

- Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Outil d'analyse et de comparaison des quartiers prioritaires et de leur environnement, septembre 2017, 361 p. - <http://sig.ville.gouv.fr>
- Rapport 2016 - ONPV, CGET, avril 2017, 147 p. - www.onpv.fr/
- ORIV, L'observation dans le cadre des contrats de ville : données disponibles, novembre 2017, 4 p. - www.oriv.org/wp-content/uploads/oriv_note_observation_contrats_de_ville_donnees.pdf
- Observation et utilisation des statistiques. Dossier ressources, février 2014, 31 p. - www.oriv.org/documents/observation-et-utilisation-des-statistiques/?aid=2258&sa=0
- GUERY Hervé, COMPAS, Les nouveaux enjeux de l'observation sociale intercommunale, *Compas études*, n°20, avril 2017, 4 p.
www.lecompas.fr/

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Rédaction du zoom : Caroline Oberlin
Rédaction : Équipe de l'ORIV
Suivi et contact : Diane Hässig



Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

1, rue de la Course / 67000 Strasbourg
tél. : 03 88 14 35 89 / fax : 03 88 21 98 31
contact@oriv.fr / www.oriv.org